

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1915

Ouverture : 8 Avril 1915 — Clôture : 15 Juillet 1915



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STÜDER, ROND-POINT DE FLAINPALAIS, 3

1915

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1915

Ouverture : 8 Avril 1915 — Clôture : 15 Juillet 1915



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1915

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1915

Les cours commenceront le 8 avril 1915, et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet 1915.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

*Le Bureau du Sénat, pour l'année 1914-1915, est composé de :*

MM. Louis REHFOUS, *Recteur* ;  
Francis DE CRUE, *Vice-Recteur* ;  
Charles SARASIN, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres et des  
Sciences sociales ;  
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Rodolphe WEBER, Doyen de la Faculté de Médecine.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

M. Charles Cailler, prof. ord.	Salle
<i>Calcul différentiel et intégral</i> (Suite du cours d'hiver).	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle</i> (Suite du cours d'hiver).	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Questions spéciales de dynamique analytique.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse : Eléments de la théorie des fonctions</i> (Suite du cours d'hiver).	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures ; mardi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie</i> (complément du cours ci-dessus).	1 h.
Mercredi, de 4 à 5 heures.	20.

<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	20.
Mercredi, de 5 à 7 heures.		
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.	20.
Lundi, de 9 à 11 heures.		
<i>Séminaire d'algèbre et de géométrie supérieures.</i>	2 h.	20.
Vendredi, de 9 à 11 heures.		

**M. Raoul Gautier, prof. ord.**

<i>Astronomie théorique.</i>	2 h.	20.
Mardi et mercredi, à 10 heures.		
<i>Exercices d'astronomie théorique</i>	1 h.	20.
Samedi, à 10 heures.		
<i>Océanographie. (Chaux)</i>	2 h.	44.
Jeudi, à 8 heures, et vendredi, à 10 heures.		

**M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.**

<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	Aula.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.		
<i>Répétitoire pratique de physique (complément du cours).</i>	3 h.	
Une après-midi par semaine.		
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>		
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>		
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>		
[S'adresser au professeur.]		

**M. Amé Pictet, prof. ord.**

<i>Chimie organique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.		
<i>Travaux de préparations et de recherches.</i>		Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Lab. de Chimie organ.

**M. Philippe-A. Guye, prof. ord.**

<i>Chimie technique</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup> .
<i>Chimie théorique (1<sup>re</sup> partie).</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>		

- I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).
- II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.
- III. Travaux de recherches.

Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

*Laboratoire de chimie théorique.*

- I. Exercices pratiques de chimie physique (2<sup>me</sup> partie). Une demi-journée par semaine.
- II. Travaux de recherches. Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

**M. Louis Chavanne, prof. ord.**

<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 10 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie.</i>		
Tous les jours.		

**M. Louis Duparc, prof. ord.**

<i>Minéralogie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. <sup>2</sup> .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Pétrographie.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		Ecole de Chimie, P.A.
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P.A.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>2</sup> Petit Amphithéâtre.

<i>Toxicologie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A <sup>1</sup> .
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	3 h.	
Samedi, de 2 à 5 heures.		Ec. Chimie. Labor. Minér.

M. **Alfred Monnier**, prof. extr.

<i>Analyse par voie sèche des minerais et alliages, avec démonstrations et essais pratiques.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 5 heures.		Ec. de Chimie. P.A.

M. **Emile Yung**, prof. ord.

<i>Zoologie et anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Instit. de Zoologie.

<i>Répétitoire pratique de zoologie et d'anatomie comparée (complément du cours).</i>	4 h.	
Une demi-journée, lundi ou samedi.		Inst. de Zoologie.

<i>Exercices de planktologie (Zooplankton) avec pêches sur le lac et détermination au laboratoire.</i>		
2 jours par semaine.		

M. **Emile André**, prof. extr.

<i>L'origine des espèces et la théorie de Darwin.</i>	1 h.	
6 Mercredi, à 5 heures.	30.	
<i>Le parasitisme animal (arthropodes parasites de l'homme).</i>	1 h.	
6 Vendredi, à 5 heures.	30.	

M. **Robert Chodat**, prof. ord.

<i>Botanique. — Morphologie, Biologie et Systématique des Archidiophytes.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.		Aula.
<i>Botanique pharmaceutique et systématique des familles exotiques.</i>	2 h.	
Mardi, de 10 heures à midi.		Institut de Botanique.

<sup>1</sup> Petit Amphithéâtre.

<i>Répétitoire pratique de botanique (Complément du cours).</i>	3 h.	
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Inst. de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>		
Le jeudi.		

M. **Alfred Lendner**, prof. extr.

<i>Pharmacognosie.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et samedi, à 7 heures.		Institut de Botanique.
<i>Détermination des plantes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		Institut de Botanique.

M. **Charles Sarasin**, prof. ord.

<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	30.	
<i>Répétitoire de géologie.</i>	1 h.	
Samedi, à 8 heures.		Labor. de Géologie.
<i>Travaux pratiques de géologie (Laboratoire partiel).</i>		
Deux matinées par semaine, depuis 8 heures.		Lab. de Géol.
<i>Laboratoire complet de géologie.</i>		
Tous les matins.		Lab. de Géol.
<i>Excursions géologiques. (Jours et heures à fixer ultérieurement).</i>		
<i>Réviser les cours avec exercices</i>		du mardi 5-6, 4
M. <b>Edouard Claparède</b> , prof. extr.		

<i>Psychologie individuelle.</i>		
L'étude expérimentale des différences individuelles.		
Le problème de la variation. Normal et anormal. Types, tempéraments, aptitudes. Sexes et races. Le développement de l'individu et l'éducation de la personnalité.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 11 heures.		30.

*Cours pratique.* — Exercices divers de psychologie; psychologie animale. 2 h.  
Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.  
*Recherches spéciales* [S'adresser au professeur.] Lab. de Psych.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

**M. Alphonse Bernoud**, Dr ès sc.  
*Histoire des sciences* (hydraulique). 1 h.  
Lundi, à 4 heures. 44.

**M. Emile Briner**, Dr ès sc.  
*Conférences de chimie technique.* 1 h.  
Mercredi, à 3 heures. Ecole de Chimie.

**M. Humbert Cantoni**, Dr ès sc.  
*Analyse chimique par les méthodes volumétriques.* 1 h.  
Mercredi, à 6 heures. Ecole de Chimie.

**M. Jean Carl**, Dr ès sc.  
*Les mammifères, ostéologie comparée, classification et distribution géographique.* 1 h.  
Mardi, à 5 heures. 30.

**M. Alfonso Gandolfi-Hornoyold**, Dr ès sc.  
*La culture des eaux.* 1 h.  
Lundi, à 6 heures. 30.

**M. B.-P.-Georges Hochreutiner**, Dr ès sc.  
*Les théories de l'évolution et de la biologie générale.* 1 h.  
Mercredi, à 6 heures. 44.

*Lectures et analyses de biologie générale.* 1 h.  
Samedi, à 5 heures. 44.

**M. Adolphe Kaufmann**, Dr ès sc.  
*Les alcaloïdes.* 1 h.  
Jeudi, à 8 heures. Ecole de Chimie. G.A.

<sup>1</sup> Petit Amphithéâtre.

<sup>2</sup> Grand Amphithéâtre.

*supplément à la cours à l'Université de 1905*

**M. Pierre Kennel**, Dr ès sc.  
*Le vitalisme. — Etude théorique et critique.* 1 h.  
Mardi, à 4 heures. 44.

**M. Arnold Pictet**, Dr ès sc.  
*Chapitres choisis de Biologie des insectes.* 1 h.  
Lundi, à 5 heures. 30.

**M. Siegmund Reich**, Dr ès sc.  
*La théorie moderne de la chimie organique.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie.

*Répétitoire de chimie inorganique.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie.

**M. Louis Reutter**, Dr ès sc.  
*Commentaires de la Pharmacopée.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie. P.A.

*Chimie végétale.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie. P.A.

*Méthode analytique des drogues végétales.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

*Analyse des résines.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

**M. Arthur Schidloff**, Dr ès sc.  
*Eléments de thermodynamique technique (moteurs thermiques).* 1 h.  
Samedi, à 2 heures. 34.

**M. Aron Tcherniawsky**, Dr ès sc.  
*Problèmes numériques de physique.* 1 h.  
Lundi, à 5 heures. 44.

**M. Paul Wenger**, Dr ès sc.  
*Principes généraux de la Chimie appliqués à la Chimie analytique.* 2 h.  
Mardi et vendredi, à 1 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. Ecole de Chimie. P.A.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles : elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Études du 23 avril 1913.)

#### A. Cours.

1<sup>re</sup> année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

*Programme A.* — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur

2<sup>me</sup> année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3<sup>me</sup> année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7<sup>me</sup> semestre. — Cours spéciaux.

#### B. — Exercices pratiques.

1<sup>re</sup> année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2<sup>me</sup> année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3<sup>me</sup> année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

#### C. Laboratoires de Chimie.

1<sup>re</sup> année. — Chimie analytique.

2<sup>me</sup> année. — Chimie analytique.

3<sup>me</sup> année. — Chimie technique.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres

l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

renseignements consulter le nouveau Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

### Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

Consulter les art. 14, 16, 17, 21, 27, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 74, 75 du Règlement de l'Université.

#### A. Cours.

1<sup>re</sup> année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). Autres sciences prévues aux programmes de l'un ou l'autre des baccalauréats.

2<sup>me</sup> année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années : Cours spéciaux<sup>2</sup>.

#### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour le Baccalauréat ès Sciences (Règlement art. 53).

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens (Règlement art. 61 A). Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1<sup>o</sup> Chimie inorganique et organique ; 2<sup>o</sup> Chimie analytique ; 3<sup>o</sup> Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'un des Baccalauréats ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou Sciences naturelles.



la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires. (16 juin 1911.)

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie analytique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. Hygiène. — *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

**5<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement

scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme du baccalauréat. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.  
 P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.  
 A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale.

## FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. == Institut de Botanique.  
 L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.  
 L. P. == Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	Cailler 20	Cailler 20 Lendner I.B.	Cailler 20 Lendner I.B.	Cailler 20	Cailler 20	Cailler 20 Lendner I.B.
8 à 9	Fehr 20 Sarasin 30	C.-E. Guye Aula Sarasin 30	C.-E. Guye Aula Sarasin 30	Gautier 44 Kaufmann E.C.G.A.	Cailler 20 C.-E. Guye Aula Sarasin 30	C.-E. Guye Aula Sarasin L.G.
9 à 10	Fehr 20 Chodat Aula	Chodat Aula	Chodat Aula		Fehr 20 Claparède L.P. Chodat Aula	Chodat Aula
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Chodat I.B. Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Gautier 20 Yung 30		Fehr 20 Gautier 44 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30 Claparède L.P.	Gautier 20 Yung 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Chodat I.B. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Ph. Guye E.C.A.C.S.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Cailler 20	Cailler 20 Wenger E.C.P.A.	Cailler 20		Wenger E.C.	Schidloff 34
3 à 4	Cailler 20	Cailler 20	Cailler 20 Briner E.C.			
4 à 5	Bernoud 44	Kennel 44	Fehr 20			
5 à 6		Fehr 20 Monnier E.C.P.A.	Fehr (Fehr) 20 André 30		Monnier E.C.P.A. André 30	Hochreutiner 44
6 à 7	Duparc E.C.P.A. Gandolfi 30	Fehr 20 Duparc E.C.P.A. Carl 30	Fehr (Fehr) 20 Duparc E.C.P.A. Cantoni E.C. Hochreutiner 44 Cusle 30		Lendner I.B. Cusle 30	

# FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

## SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

M. Jules Nicole, prof. ord.

Salle

*alade  
place par  
pour 2 heures*  
Interprétation d'auteurs grecs. — Ménandre : *Les fragments nouvellement découverts.*

2 h.

Lundi et mardi, à 9 heures.

45.

Histoire littéraire. — Les tragiques grecs.

1 h.

Mercredi, à 10 heures.

45.

M. Paul Oltramare, prof. ord.

*M. Oltramare  
2 h. de latin  
Michelet*  
Interprétation d'auteurs latins. — Tibulle : *Elégies.*  
— Cicéron : *Lettres à Atticus*, l. VIII.

4 h.

Lundi, mercredi, vendredi, à 8 h. et samedi, à 9 h.

45.

Histoire de la littérature latine. — Les prosateurs contemporains de Cicéron.

2 h.

Mercredi, de 5 à 7 heures.

47.

Histoire des religions. — Les Egyptiens et les Babylo niens.

2 h.

Lundi et mercredi, à 11 heures.

46.

M. Bernard Bouvier, prof. ord.

Histoire de la littérature française. — Le théâtre au XVIII<sup>e</sup> siècle ; œuvres et doctrines ; les idées et les mœurs (Suite du cours d'hiver).

9  
7  
h.

Lundi, ~~mercredi~~ et vendredi, à 5 heures.

45.

Conférences pour la Licence ès lettres.

Exercices de composition et de style.

2 h.

Mardi, de 5 à 7 heures.

47.

Explication des auteurs de la licence.

1 h.

Vendredi, à 6 heures.

47.

M. Ernest Muret, prof. ord.

Grammaire historique des langues romanes. —

Le nom.

3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.

46.

Littérature espagnole. — Cervantes.

1 h.

Jeudi, à 10 heures.

46.

Conférences :

Explication des poés es de François Villon (*Les classiques français du moyen âge*, 2).

2 h.

Lundi et mardi, à 9 heures.

47.

Explication du *Decameron* de Boccace.

1 h.

Mercredi, à 9 heures.

47.

M. Alexis François, prof. extr.

Histoire de la langue française moderne. — Le XIX<sup>e</sup> siècle.

1 h.

Samedi, à 9 heures.

46.

Conférence. — Questions de grammaire d'après les grammairiens du XVIII<sup>e</sup> siècle.

1 h.

Vendredi, à 10 heures.

47.

Conférence. — Explication des auteurs de la licence. *Choix de lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle*, édit. Lanson. — Michelet : *l'Oiseau*.

1 h.

Jeudi, à 8 heures.

57.

<b>M. Ernest Tonnelat</b> , prof. ord.	
<i>Littérature allemande.</i> — Goethe, l'homme et l'écrivain.	2 h.
Lundi et vendredi, à 10 heures.	45.
<i>Littérature anglaise.</i> — Des origines à Chaucer.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférences :</i>	
Moyen haut-allemand : Explication du <i>Nibelungenlied</i> .	1 h.
Samedi, à 8 heures.	46.
Allemand moderne : Explication de <i>Don Carlos</i> de Schiller.	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	46.
Anglo-saxon : Explication des <i>Extracts from Alfred's Orosius</i> (éd. Sweet).	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	45.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.	
<i>Stylistique générale.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 3 heures.	30.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	57.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Mardi, à 3 h., et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Exercices pratiques de linguistique grecque</i> (accent, phonétique, étymologie, lecture de textes épigraphiques)	1 h.
Mardi, à 4 heures.	46.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — La philosophie moderne.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Descartes.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Esthétique : Dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 2 à 4 heures.	47.

<b>M. X.</b> , prof. ord.	
<i>Logique et classification des sciences.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	46.
<b>M. Albert Malsch</b> , prof. ord.	
<i>Questions de pédagogie générale.</i> — Le but et les principes de l'éducation.	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites de classes, lecture et discussion de textes.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge.</i> — Les cités d'Italie et leurs princes, du XIII <sup>e</sup> au XV <sup>e</sup> siècle, <i>Scaligeri, Visconti, Medici</i> (histoire et monuments).	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au temps de Calvin : les origines des guerres de religion.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Histoire des institutions politiques.</i> — L'ancien régime d'après la lecture de Tocqueville et de Taine.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Etude de textes du moyen âge et des temps modernes.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	58.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Etablissement du régime impérial à Rome. — Auguste.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.

<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe à l'époque du Consulat et des premières années de l'empire.	2 h.	46.
Lundi et mardi, à 9 heures.		
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.	47.
Lundi, à 10 heures.		
<b>M. Charles Borgeaud, prof. ord.</b>		
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse.	2 h.	49.
Mardi et mercredi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.	50.
Samedi, à 4 et à 5 heures.		
<b>M. Edouard Naville, prof. extr.</b>		
<i>Archéologie orientale.</i> [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]		
<i>Archéologie classique.</i> [Suppléant: M. <b>Georges Nicole</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent].		
<i>Histoire de l'art grec du IV<sup>e</sup> siècle. L'art hellénique.</i> (Projections photographiques).	2 h.	46.
Mardi et vendredi, à 2 heures.		
<b>M. William Rosier, prof. ord.</b> [Suppléant: M. <b>Emile Chaix</b> , privat-docent].		
<i>Géographie économique.</i>	2 h.	46.
Mardi et mercredi, à 6 heures.		
<i>Géographie politique.</i>	1 h.	46.
Mardi, à 5 heures.		
<i>Conférence de géographie.</i>	1 h.	53.
Mardi, à 4 heures.		

<b>M. Louis Wuarin, prof. ord.</b>		
<i>Economie sociale (Sociologie appliquée).</i> — La machine à vapeur. Ses effets démographiques, économiques et sociaux. Accentuation de la richesse et de la pauvreté. Questions connexes.	3 h.	46.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.		
<i>Sociologie théorique.</i> — De la philosophie de l'histoire à la sociologie. Comte, Spencer, Schœffle, Lillienfeld.	2 h.	57.
Lundi et mercredi, à 10 heures.		
<i>Conférences.</i>	2 h.	17.
Lundi et vendredi, à 6 heures.		
<b>M. Edgard Milhaud, prof. ord.</b>		
<i>Economie politique.</i> — <i>Cours général.</i> — Crédit. Revenus. Commerce international. Répartition et consommation des richesses. La population. Les crises.	3 h.	30.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.		
<i>Conférence générale.</i>	1 h.	57.
Vendredi, à 6 heures.		
<i>Cours spécial.</i> — La rente foncière.	1 h.	46.
Samedi, à 4 heures.		
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.	57.
Vendredi, à 4 heures.		
<b>M. William E. Rappard, prof. ord.</b>		
<i>Histoire économique.</i> — La doctrine et la politique mercantilistes. La physiocratie, Adam Smith et les débuts du libéralisme économique moderne.	3 h.	46.
Mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.		
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Lectures, discussions et dissertations relatives à l'objet du cours.	1 h.	47.
Jeudi, à 9 heures.		

révisé le 2 Avril 1915

	Salle
<b>M. Léon Winiarski</b> , prof. extr. <i>Finances publiques</i> . Partie générale. Jeudi, à 4 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence de finances publiques</i> . Partie générale. Samedi, à 3 heures.	1 h. 57.
<i>Finances publiques</i> . Partie spéciale. Lundi, à 4 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence de statistique</i> . Mardi, à 10 heures.	1 h. 45.
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord. <i>Histoire de la littérature arabe</i> . Mardi, à 4 heures.	1 h. 29.
<i>Arabe classique</i> . Lundi et mercredi, à 4 heures.	2 h. 29.
<i>Arabe vulgaire</i> . Vendredi, à 4 heures.	1 h. 29.

SEMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

	Salle
<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord. <i>Lecture analytique d'auteurs français modernes</i> . Lundi, à 6 heures.	1 h. 57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition</i> . Mercredi, à 6 heures.	1 h. 57.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. <i>Les mœurs et les institutions de la France à l'époque du premier Empire</i> . Jeudi, à 10 heures.	1 h. 57.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord. <i>Stylistique générale</i> . Lundi et vendredi, à 3 heures.	2 h. 30.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand</i> . Lundi, à 2 heures.	1 h. 57.

	Salle
<b>M. Louis Zbinden</b> , privat-docent. <i>Méthodologie du français</i> . — 1° Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. Mardi, à 4 heures.	1 h. 57.
2° Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur. Mercredi, à 4 et à 5 heures.	2 h. E. Al <sup>1</sup> .
<b>M. Henri Mercier</b> , lic. ès-lettres, privat-docent. <i>Exercices écrits de langue et de style</i> . Mardi, à 3 heures.	1 h. 57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes</i> . Samedi, à 5 heures.	1 h. 57.
<b>M. Albert Sechehaye</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent. <i>Eléments de grammaire historique du français</i> . Samedi, à 4 heures.	1 h. 57.
<i>Versification française</i> . Vendredi, à 5 heures.	1 h. 17.
<b>M. Georges Thudichum</b> , privat-docent. <i>Diction et prononciation françaises</i> . I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français ; exercices d'articulation. II. Exercices de lecture expressive et de déclamation. Lundi et vendredi, à 4 heures.	2 h.    28.
<b>M. Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de stylistique</i> . — Traduction commentée de textes anglais. Samedi, à 2 heures. <i>Mardi à 2 heures</i>	1 h. 45. 44

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

**M. Albert Roussy.**

*Exercices de stylistique.*

- |  |      |     |
|--|------|-----|
| I. Traduction commentée de textes russes.    | 1 h. |     |
| Mardi, à 5 heures.                           |      | 57. |
| II. Traduction commentée de textes polonais. | 1 h. |     |
| Vendredi, à 6 heures.                        |      | 28. |

\* \* \*

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

**M. Alfred Juvet, Dr phil.**

*Exercices pratiques de français* destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.

- |                     |      |     |
|---------------------|------|-----|
| Samedi, à 5 heures. | 1 h. | 47. |
|---------------------|------|-----|

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

**M. Adrien Naville, prof. hon.**

*Classification des sciences.* — Sciences de faits (Histoire).  
Sciences de règles (Canonique).

- |                    |      |     |
|--------------------|------|-----|
| Jeudi, à 9 heures. | 1 h. | 45. |
|--------------------|------|-----|

**M. Frank A. Jauzit.**

*La morale de William James.*

- |                     |      |     |
|---------------------|------|-----|
| Samedi, à 3 heures. | 1 h. | 46. |
|---------------------|------|-----|

**M. Isaac Benrubi.**

*Les grands continuateurs de Rousseau.*

- |                    |      |     |
|--------------------|------|-----|
| Mardi, à 5 heures. | 1 h. | 47. |
|--------------------|------|-----|

**M. Daniel Bersot, lic. ès sc. soc.**

*Histoire du journalisme.*

- |                    |      |     |
|--------------------|------|-----|
| Lundi, à 2 heures. | 1 h. | 47. |
|--------------------|------|-----|

*Conférence.*

- |                       |      |     |
|-----------------------|------|-----|
| Mercredi, à 2 heures. | 1 h. | 47. |
|-----------------------|------|-----|

**M. Louis-Frédéric Choisy, Dr ès lettres**

*Littérature comparée.* — Les origines germaniques du romantisme français. — Influence de la littérature allemande sur la poésie française dans la première moitié du XIX<sup>me</sup> siècle.

- |                       |      |     |
|-----------------------|------|-----|
| Mercredi, à 3 heures. | 1 h. | 44. |
|-----------------------|------|-----|

**M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres.**

*Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.* — II. De Montesquieu à Hugo.

- |                               |      |     |
|-------------------------------|------|-----|
| Mardi et vendredi, à 6 heures | 2 h. | 48. |
|-------------------------------|------|-----|

**M. Henri Courvoisier, lic. ès lettres.**

*Interprétation d'auteurs grecs : Homère, Odyssée.*

- |                    |      |     |
|--------------------|------|-----|
| Lundi, à 5 heures. | 1 h. | 17. |
|--------------------|------|-----|

*Interprétation d'auteurs latins : Horace, Satires et épîtres.*

- |                    |      |     |
|--------------------|------|-----|
| Lundi, à 6 heures. | 1 h. | 45. |
|--------------------|------|-----|

**M. Edouard Dufour, Dr en sociologie.**

*Histoire du socialisme en Belgique.*

- |                    |      |     |
|--------------------|------|-----|
| Mardi, à 6 heures. | 1 h. | 17. |
|--------------------|------|-----|

**M<sup>lle</sup> Susanne Elkan, lic. ès lettres.**

*Explication et commentaire d'auteurs allemands de la licence : Goethe, Götz von Berlichingen ; Otto Ludwig, Der Erbforster.*

- |                      |      |     |
|----------------------|------|-----|
| Samedi, à 11 heures. | 1 h. | 44. |
|----------------------|------|-----|

**M. Georges Fleury, Dr en sociologie.**

*Eléments de Sociologie positive :*

- |  |      |  |
|--|------|--|
| I. Définitions du phénomène social et de la société. | 1 h. |  |
|--|------|--|

- |                    |  |     |
|--------------------|--|-----|
| Mardi, à 8 heures. |  | 45. |
|--------------------|--|-----|

- |                               |      |  |
|-------------------------------|------|--|
| II. La méthode monographique. | 1 h. |  |
|-------------------------------|------|--|

- |                       |  |     |
|-----------------------|--|-----|
| Vendredi, à 8 heures. |  | 17. |
|-----------------------|--|-----|

**M. Liebmann Herich, Dr en sociologie.**

*La guerre moderne au point de vue démographique.*

- |                     |      |     |
|---------------------|------|-----|
| Mardi, à 11 heures. | 1 h. | 46. |
|---------------------|------|-----|

**M. Otto Karmin, Dr phil.**

*Histoire générale de la franc-maçonnerie.*

- |                    |      |     |
|--------------------|------|-----|
| Mardi, à 4 heures. | 1 h. | 45. |
|--------------------|------|-----|

	Salle	
<b>M. Wincenty Lutosławski, D<sup>r</sup> phil.</b>		
<i>Philosophie de l'histoire.</i>	1 h.	45.
Jeudi, à 2 heures.		
<b>M. Richard Messlery, D<sup>r</sup> phil.</b>		
<i>La poésie allemande au XVI<sup>e</sup> siècle.</i>	3 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		
<b>M. Robert Mobbs.</b>		
<i>Ecrivains anglais modernes : J. Galsworthy, J. Masefield, etc.</i>	1 h.	45.
Mardi, à 5 heures.		
<i>Lecture analytique et explication de textes anglais modernes.</i>	1 h.	47.
Jeudi, à 11 heures.		
<b>M. Jean-Jacques Monnier, licencié ès lettres.</b>		
<i>Géographie historique du canton de Genève. La formation territoriale du canton.</i>	1 h.	45.
Mercredi, à 3 heures.		
<b>M. Burkhard Reber.</b>		
<i>Archéologie préhistorique de la Suisse. — 1. Introduction et généralités. — 2. Aperçu sur l'ensemble du sujet. — 3. Les stations paléolithiques. — 4. Le néolithique. — 5. Les époques du bronze et du fer.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
<i>Excursions archéologiques dans la contrée de Genève (Sallève, Fura, la Savoie, etc.).</i>		
Une après-midi par semaine.		
<b>M. Henri Reverdin, D<sup>r</sup> en philosophie.</b>		
<i>La morale de Socrate, de Platon et d'Aristote.</i>	1 h.	47.
Vendredi, à 3 heures.		
<b>M. François-Frédéric Roget.</b>		
<i>Langue et littérature anglaises. — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeariens.</i>	2 h.	47.
Lundi et mercredi, à 4 heures.		
<i>Conférence d'anglais moderne. — Grammaire et style.</i>	2 h.	47.
Vendredi et samedi, à 4 heures.		

	Salle	
<b>M. Albert Sechehaye, D<sup>r</sup> phil.</b>		
<i>L'enseignement de la langue maternelle : la syntaxe.</i>	1 h.	
Jeudi, à 6 heures.		45.
<i>Histoire de la versification française.</i>	2 h.	47.
Mercredi et samedi, à 3 heures.		
<b>M. Georges Thudichum.</b>		
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.	
I. <i>Phonétique pratique. — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes; b) la syllabe; les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers.</i>		
II. <i>Diction. — Exercices de lecture à haute voix; déclamation.</i>		
Lundi et vendredi, à 5 heures.		28.
<b>M. Henri Vuillemy, lic. ès lettres.</b>		
<i>Histoire de l'art. — La renaissance italienne et la renaissance française.</i>	2 h.	46.
Lundi, à 6 heures, et samedi, à 5 heures.		
<b>M. Johannes Widmer, D<sup>r</sup> phil.</b>		
<i>L'art et les artistes dans la Suisse contemporaine.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		
<i>La littérature allemande contemporaine et ses problèmes.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		
<b>M. Emile Wilmot, lic. ès sc. sociales.</b>		
<i>Lecture et commentaire de l'Esprit des Lois de Montesquieu.</i>	1 h.	45.
Mardi, à 3 heures.		

**Conditions d'admission.**

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.



Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de l'Université.)

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commencent le 26 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économies sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans l'une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire », qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

### Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu, en 1915, du 15 juillet au 7 août.

Seize leçons par semaine pour chaque section. En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Oltramare	45	Rappard <del>Fleury</del>	46 45	Oltramare Rappard	45 46	François Rappard	57 46	Oltramare <del>Tonnerat Fleury</del>	45 46 47	<del>Tonnerat</del>	46
9 à 10	<del>J. Nicole</del> Muret Seitz	45 47 46	<del>J. Nicole</del> Muret Malsch Seitz	45 47 57 46	De Crue Muret	57 47	Rappard A. Naville Seitz	47 45 46	<del>Tonnerat</del> Seitz	45 46	Oltramare François	45 46
10 à 11	Seitz Muret <del>Tonnerat</del> Wuarin	47 46 45 57	Seitz Muret Malsch Winiarski	47 46 57 45	<del>J. Nicole</del> Muret Wuarin	45 46 57	Seitz (S.F.) Muret Werner	57 46 45	François <del>Tonnerat</del>	47 45	<del>Wolinet</del>	45
11 à 12	Oltramare	46	<del>Borgeaud</del> Borgeaud	49 46	Oltramare De Crue Borgeaud	46 45 49	<del>Sechey</del> Milhaud Mobbs	57 30 47	Bally De Crue Milhaud	46 45 30	<del>Tonnerat</del> Milhaud Elkan	45 30 44

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Bally Bersot	57 17	G. Nicole	46	<del>A. Mercier (S.F.)</del> Bersot	44 17	<del>Lutostawski</del>	45	G. Nicole	46	Werner <del>A. Mercier (S.F.)</del>	47 45
3 à 4	Bally X.	30 46	Bally De Crue H. Mercier (S.F.) <del>Wolinet</del>	46 45 57 47	X. Choisy <del>Mercier</del> Sechey	46 44 17		Bally De Crue Reverdin	30 45 17	Werner <del>Winiarski</del> <del>A. Mercier (S.F.)</del>	47 57 45	
4 à 5	Werner <del>Winiarski</del> Montet Thudichum (S.F.) Roget	45 46 29 28 47	Bally Chaix Montet Zbinden (S.F.) Karmin	46 55 29 57 45	Werner De Crue Montet Zbinden (S.F.) Roget	45 58 29 E.A. 47	<del>Winiarski</del>	45	Werner Milhaud Montet Thudichum (S.F.) Roget	45 57 29 28 47	Borgeaud Milhaud Sechey (S.F.) Roget	50 46 57 47
5 à 6	B. Bouvier Wuarin Courvoisier Thudichum	45 46 17 28	B. Bouvier Chaix Roussy (S.F.) Mobbs Benrubi	47 46 57 45 17	<del>Oltramare</del> Wuarin Zbinden (S.F.) E.A.	47 46 E.A.		B. Bouvier Wuarin <del>Sechey (S.F.)</del> Thudichum	45 46 17 28	<del>H. Mercier (S.F.)</del> Juvet <del>Vulpi</del>	57 47 46	
6 à 7	B. Bouvier (S.F.) Wuarin <del>Vulpi</del> Courvoisier	57 17 46 45	B. Bouvier Malsch Chaix Dufour Courtois	47 45 46 17 48	Oltramare B. Bouvier (S.F.) Malsch Chaix	47 57 45 46	Sechey	45	B. Bouvier Wuarin Milhaud Roussy (S.F.) Courtois	47 17 57 28 48		

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

Salle

<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Code civil suisse.</i> — Les droits réels.	5 h.
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescription.	3 h.
Mercredi, à 9 heures ; jeudi et vendredi, à 10 h.	48.
<b>M. Alfred Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Procédure pénale.</i>	5 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures ; jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	48.
<b>M. Louis Rehous</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i>	
1. Les transports par chemins de fer et les transports postaux.	3 h.
Lundi, à 7 heures, et samedi, à 10 et à 11 heures.	48.
2. Législation sur la faillite et la banqueroute.	2 h.
Mardi et samedi, à 7 heures.	48.
3. Conférence de droit commercial.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	50.
<i>Code civil allemand.</i> — Droit de la famille. (B.G.B.IV.)	2 h.
Lundi, à 11 heures et mardi, à 10 heures.	47.

Salle

<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse : Le XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — III. Obligations (partie générale).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 7 heures.	49.
<i>System des römischen Privatrechts.</i> — I. Personen-, Familien-, Obligationenrecht (en français et allemand).	4 h.
Lundi et mardi, à 9 h.; jeudi, à 8 et 9 heures.	49.
<i>Exégèse des Pandectes.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	50.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques, avec travaux écrits.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	50.
<i>Législation civile comparée.</i> — II. Capacité civile, mariage, régimes matrimoniaux.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
<b>M. le Dr Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M. J. <sup>1</sup>
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Economie politique. Cours général.</i> — Crédit. Revenus. Commerce international. Répartition et consommation des richesses. La population. Les crises.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	30.

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

	Salle
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — La rente foncière.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	4 h.
Mardi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	44.
III. Sachenrecht (en allemand).	4 h.
Mardi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	44.
<i>System des römischen Privatrechts.</i> — II. Sachenrecht (en allemand).	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	49.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht</i> für Anfänger, mit schriftlichen Arbeiten (en allemand).	2 h.
Vendredi, de 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 4 heures.	48.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	4 h.
Mardi, à 2 et 3 h.; mercredi, à 9 et 10 heures.	49.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Mercredi, à 7, 8 et 2 heures.	17.
<i>Droit public fédéral.</i>	3 h.
Mardi, à 4 et 5 heures; mercredi, à 3 heures.	48.
<b>M. Arthur Baumgarten</b> , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand.</i> — <i>Deutsches Strafrecht</i> (en allemand).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.

	Salle
<b>M. Eberhard-Fr. Bruck</b> , prof. extr.	
<i>Römische Rechtsgeschichte</i> [Histoire du droit romain] (en allemand).	4 h.
Mercredi, à 10 et à 11 h.; vendredi et samedi, à 11 h.	17.
<i>System des römischen Privatrechts.</i> — III. Erbrecht (en allemand).	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	17.
<i>Code civil allemand.</i> — V. Erbrecht (en allemand).	3 h.
Lundi, à 9 heures.	44.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 9 heures.	17.
<b>M. Léon Winiarski</b> , prof. extr.	
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	45.
<i>Conférence de finances publiques.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	57.

de l'été  
2. 11. 15

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Albert Caleb</b> , D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Des Sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	44.
<i>Du rôle de l'actionnaire dans les sociétés anonymes.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	44.
<i>La femme mariée commerçante</i> (ses droits et ses obligations) en droit comparé.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	44.
<b>M. Edouard Folliet</b> , D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Les réserves dans les sociétés anonymes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	48.

	Salle
<b>M. Cuno Hofer</b> , D <sup>r</sup> en droit. <i>Le droit de la guerre.</i> Lundi, à 3 heures.	1 h. 49.
<b>M. Paul Logoz</b> , D <sup>r</sup> en droit. <i>Droit pénal.</i> — Partie spéciale : les délits contre la propriété (vol, escroquerie, abus de confiance, etc.). Droit genevois. Projet suisse. Droit comparé. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<b>M. Michel Grodensky</b> , lic. en droit et ès sc. soc. <i>Philosophie du droit.</i> — Questions choisies. Mardi, à 6 heures.	1 h. 44.
<b>M. Frédéric de Rabours</b> , lic. jur. <i>L'éloquence judiciaire de Berryer à Waldeck-Rousseau.</i> Vendredi, à 4 heures.	1 h. 49.
<b>M. Antoine Sottile</b> , lic. jur. et lic. ès philos. <i>Droit international public.</i> 1. Les personnes : Les Etats, l'homme, etc. Les Biens : domaine terrestre, maritime, aérien, etc. Mercredi, à 10 heures. Jeudi, à 10 heures.	2 h. 40. 44 17.
2. La guerre (suite) : Guerre maritime, guerre aérienne. Fin de la guerre. Traité de paix. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. 48.
3. La politique internationale contemporaine dans ses rapports avec le droit international public. (Angleterre, Allemagne, France, Italie, etc.) Samedi, à 5 heures.	1 h. 48.
<i>Droit diplomatique et consulaire.</i> Le personnel diplomatique (suite). Droits et immunités. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<b>M. Walther Steinbrück</b> , lic. jur. <i>Introduction à l'étude du droit romain</i> (Explication de passages choisis du « Corpus juris »). Samedi, à 2 heures.	1 h. 50.
<i>Célèbres jurisconsultes genevois et leurs œuvres.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.

	Salle
<b>M. Victor Tevzaia</b> , lic. jur. <i>Questions choisies d'économie politique : prix, salaire, rente foncière.</i> Vendredi, à 5 heures.	1 h. 48.
<i>Conférence.</i> Samedi, à 4 heures.	1 h. 49.

## CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### Plan d'études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

*Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Droit romain (obligations). — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, partie générale. — Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général* obligatoire et du cours de *Finances*, suivi en seconde année).

Programme d'études pour les étudiants allemands.

*Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :*

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain. — Séminaire de droit romain. — Histoire externe du droit germanique (Deutsche Rechts- (Verfassungs) Geschichte) [en allemand en été ; en français en hiver]. — Histoire du droit privé germanique (Grundzüge des deutschen Privatrechts) [en allemand en hiver, en français en été]. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit public général (Allgemeine Staatslehre). — Droit international public (en hiver).

# FACULTÉ DE DROIT

M.J. — Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Moriaud Rehfous	49 48	Moriaud Rehfous	49 48	Moriaud Borel	49 17	Moriaud	49			Rehfous	48
8 à 9	Moriaud	49	Moriaud Meumann	49 44	Moriaud Borel	49 17	Gautier Moriaud Meumann	48 49 44	Gautier Meumann	48 44	Gautier Meumann	48 44
9 à 10	Martin Moriaud Bruck	48 49 44	Martin Moriaud Meumann	48 49 44	Moriaud Martin Borel Bruck	50 48 49 17	Martin Moriaud Meumann	48 49 44	Martin	48	Martin	48
10 à 11	Mégevand Rehfous Bruck	M.J. 50 17	Gautier Meumann Rehfous	48 49 17	Gautier Borel Bruck Sottile	48 49 17 <del>44</del>	Martin Meumann Sottile	48 49 17	Martin Bruck	48 17	Rehfous Bruck	48 17
11 à 12	<i>Logoz</i> Rehfous	<i>48</i> 17	Borgeaud Baumgarten	49 48	Borgeaud Bruck Baumgarten Caleb	49 17 48 44	Milhaud Baumgarten Caleb	30 48 44	Milhaud Bruck Baumgarten Caleb	30 17 48 44	Milhaud Rehfous Bruck	30 48 17

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Moriaud	50	Borel	49	Borel	17			(2 1/2) Meumann	48	Steinbrück	50
3 à 4	<del>Hofen</del>	<del>40</del>	Borel	49	Borel	48			Meumann	48	<del>Winarski</del>	<del>37</del>
4 à 5			Borel	48			Borgeaud <del>Winarski</del>	50 <del>45</del>	Milhaud de Rabours	57 49	Milhaud Tevzaïa	46 49
5 à 6			Borel	48			Borgeaud	50	Tevzaïa	48	Sottile	48
6 à 7	Folliet	48	Grodensky	44					Milhaud	57		

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène Choisy, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Introduction générale à l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Esaïe.	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.
<b>M. Hippolyte Balavoine</b> , prof. ord.	
<i>La morale chrétienne des Préceptes.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
<i>Introduction à la morale chrétienne.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.

	Salle
<b>M. Georges Fulliquet</b> , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — 4 <sup>me</sup> partie : Science et Foi.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	28.
<i>Apologétique.</i> — 2 <sup>me</sup> partie.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie protestante.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Le christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i> — Période moderne.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	29.
<b>M. Jules Breitenstein</b> , prof. ord.	
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
Samedi, à 7 heures.	29.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>La pensée catholique au XIX<sup>e</sup> siècle.</i> (Suite du cours du semestre d'hiver).	2 h.
Lundi, à 7 heures, et mercredi, à 11 heures.	28.
<b>M. Louis Bard</b> , prof. ord.	
<i>Théorie du ministère évangélique</i> (Suite).	2 h.
Vendredi, à 11 heures, et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
<b>M. Jules Nicole</b> , prof. ord.	
<i>Lectures grecques.</i> — Evangile de St-Luc. — Pères apostoliques.	2 h.
Lundi et vendredi, à 11 heures.	29.



<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Lecture de Pères latins.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.

**EXERCICES DE PRÉDICATION**

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

**COURS DE PRIVAT-DOCENTS**

<del>M. Félix Falk, Dr phil.</del>	
<del><i>Herder und Lessing.</i></del>	<del>2 h.</del>
<del>Lundi et mardi, à 2 heures.</del>	<del>28.</del>
<del><i>Johann Georg Hamann; Leben und Werke.</i></del>	<del>1 h.</del>
<del>Mercredi, à 2 heures.</del>	<del>28.</del>
<b>M. Albert Kohler</b> , ancien pasteur.	
<i>La méthode historique : la synthèse.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	28.
<b>M. Charles Muller</b> , pasteur.	
<i>Questions de rééducation physico-psychique chez les intellectuels. (Suite du cours du semestre d'hiver.)</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.

**Cours de Vacances.**

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

**Conditions d'admission.**

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

- 1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

**Plan d'Etudes<sup>2</sup>.**

**A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE**

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

**B. DIPLÔME DE LICENCIÉ**

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

**C. DIPLÔME DE DOCTEUR**

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

<sup>2</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Rochat	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28		Fulliquet	28	Breitenstein	29
8 à 9	Montet	28	Montet	28	Montet Fulliquet	28 29		Montet	28	Bard	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Breitenstein Oltramare	28 29	Breitenstein Montet	28 29		Breitenstein	28	Bard	28
10 à 11	Balavoine Montet	28 29	Balavoine Montet	28 29	Balavoine Montet	28 29		Balavoine	28	Fulliquet Balavoine	28 29
11 à 12	Choisy Nicole	28 29	Choisy	28	Rochat Choisy	28 29		Bard Nicole	28 29	Choisy Breitenstein	28 29
2 à 3	<del>Falk</del>	28	<del>Falk</del>	28	<del>Falk</del>	28					
3 à 4											
4 à 5	Montet	29	Montet Kohler	29 28	Montet	29		Montet	29		
5 à 6			Muller	28							

# FACULTÉ DE MÉDECINE

---

M. le professeur Dr Rodolphe WEBER, Doyen.

---

M. le Dr **Sigismond Laskowski**, prof. ord.

*Anatomie normale de l'homme.* — Neurologie. Centres nerveux. Nerfs périphériques. Nerf grand sympathique. — Organes des sens. 6 h.  
Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd<sup>1</sup>. Gd Amph.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Organes et appareils. — Histologie topographique. 3 h.  
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures du matin. Ec. Méd.

*Embryologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Embryologie comparée et humaine. Organes et appareils. Embryologie topographique. 3 h.  
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures du matin. Ec. Méd.

*Stomatologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Anatomie normale et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.  
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'histologie normale.*  
Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*  
(Ont lieu pendant le semestre d'hiver.)

---

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.

<i>Physiologie.</i> — Fonctions de relation (système musculaire, système nerveux, organes des sens).	6 h.
Mardi, de 4 à 6 heures; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	6 h.
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

<i>Anatomie pathologie spéciale.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	Inst. path <sup>1</sup> .
<i>Cours des tumeurs.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures.	Inst. path.
<i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures.	Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.

<i>Clinique médicale.</i>	7 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à midi.	Hôp. cant <sup>2</sup> .
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Girard**, prof. ord.

<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 heures à 10 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Hôp. cant.
<i>Travaux de laboratoire avec le concours du chef de laboratoire.</i>	
Tous les jours, de 8 h. à midi et de 2 à 6 heures.	

<sup>1</sup> Institut pathologique.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.

<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 h.	Clin. obst. et gyn. <sup>1</sup>
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 h.
Samedi, de 7 à 9 heures du matin.	Clin. obst. et gyn.
<i>Séminaire d'obstétrique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Cours d'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.

<i>Clinique infantile et pathologie interne.</i>	3 h.
Mardi, à 5 h., et vendredi, de 2 à 4 heures.	Clin. inf. <sup>2</sup>

M. le Dr **Georges Haltenhoff**, prof. ord.

<i>Clinique ophtalmologique.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 3 heures.	Clin. ophtalm.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.

<i>Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al. <sup>3</sup>

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.

<i>Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Hôp. cant.

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.

<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Modificateurs des fonctions cutanées, génito-urinaires et digestives. — Modificateurs du sang et de la nutrition.	4 h.
Lundi et mardi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Samedi, de 5 h. <sup>1</sup> / <sub>4</sub> à 7 heures.	Polyclinique.

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique.

<sup>2</sup> Clinique infantile, chemin Prevost-Martin, 26-29.

<sup>3</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours. Ec. Méd.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
Lundi et mercredi, à 6 heures. Polyclinique.

*Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments* (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef du laboratoire de thérapeutique). 2 h.  
Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. therap.)

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
Samedi, de 10 heures à midi. Polyclinique.  
*Stage de polyclinique chirurgicale.* — Chirurgie journalière et démonstration pratique des bandages et des appareils.  
Tous les jours, à 5 heures (sauf le jeudi). Polyclinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Policlinique gynécologique et obstétricale.* — Cours théorique et pratique. 2 h.  
Mardi et vendredi, à 4 heures. Maternité (Salle 26).  
*Stage* (participants limités à deux étudiants par mois).

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale et déontologie médicale.* 3 h.  
1° Cours théorique et pratique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.  
Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue jud.<sup>1</sup>  
2° Déontologie médicale. Devoirs du médecin. Secret médical. Responsabilité du médecin, etc..  
Samedi, à 11 heures. Morgue jud.  
*Recherches spéciales.*  
Tous les jours. Morgue jud.

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Bactériologie.* 2 h.  
Jeudi et samedi, à 4 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie.  
*Hygiène.* — [A lieu pendant le semestre d'hiver.]  
*Travaux pratiques de bactériologie.* Inst. d'hyg. et de bactér.  
Tous les jours (Laboratoire pour étudiants).  
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.* Inst. d'hyg. et de bactér.  
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.  
*Laboratoire de médecine opératoire.* 6 h.  
Lundi, mardi et vendredi, de 5 à 7 heures. Ec. Méd.  
*Pathologie interne générale.* 2 h.  
[A lieu en hiver seulement.]

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr **Henry d'Arcis.**  
*Répétitoire de médecine opératoire.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.  
~~M. le Dr **Louis Aubert.**  
*Cours théorique de gynécologie.* 1 h.  
Mercredi, à 6 heures. Clin. obst. et gyn.<sup>1</sup>~~  
M. le Dr **Henri Audeoud.**  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
Mardi, à 6 heures. Polyclinique.  
M. le Dr **Jules Barth.**  
*L'urologie et la coprologie dans les maladies de l'estomac et de la nutrition.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique.

- M. le Dr **Pierre Besse.**  
*L'expérimentation en diététique.* 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Clin. obst. et gyn.
- Recherches de laboratoire en gynécologie.* 1 h.  
 Mardi, à 6 heures. Clin. obst. et gyn.
- M. le Dr **Albert Bétrix.**  
*Répétitoire d'obstétrique et de gynécologie.* 2 h.  
 Mardi, de 4 à 6 heures. Clin. obst. et gyn.
- M. le Dr **Eugène Bujard.**  
*Le système adénoïde. — Genèse et structure histologique.* 1 h.  
 Vendredi, à 4 heures. Ec. Méd.
- Tératogénie expérimentale.* 1 h.  
 Mercredi, à 4 heures. Ec. Méd.
- ~~M<sup>lle</sup> Dr **Marguerite Champendal.**  
*Soins aux malades et aux enfants.* 2 h.  
 Lundi et mercredi, à 6 heures. Univ. 49.~~
- M. le Dr **Augustin Collomb.**  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations  
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 4 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 6 heures. Clinique particulière.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**  
*Histoire de la médecine. — La biographie de quelques mé-  
 decins illustres.* 2 h.  
 Mardi et jeudi, à 3 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Charles Du Bois.**  
*Radiothérapie théorique et pratique.* 1 h.  
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermat.)
- ~~M. le Dr **David Gourfein**  
*Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie ocu-  
 laire.* 2 h.  
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière.~~
- M. le Dr **Gustave Humbert.**  
*Répétitoire de pathologie interne.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.

- M. le Dr **Charles Julliard.**  
*Conférences sur l'accoutumance dans les accidents du tra-  
 vail.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- Diagnostic et traitement des affections chirurgicales buc-  
 cales.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Dentaire.
- ~~M. le Dr **Egon von Kœhler.**  
*Genèse et traitement des psychonévroses.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Univ. 44.~~
- M. le Dr **René Kœnig.**  
*Conférences de gynécologie et d'obstétrique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Maternité.
- M. le Dr **Stoyan Kresteff.**  
*Cours théorique et pratique d'oto-rhino-laryngologie avec  
 policlinique.* 1 h.  
 Jeudi, à 9 heures. Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Charles Ladame.**  
*Psychiatrie générale.* 2 h.  
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr **Edmond Lardy.**  
*Chirurgie de guerre.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Edouard Long.**  
*Semeiologie et diagnostic des affections du système nerveux.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Henry Mallet.**  
*Technique de clinique infantile.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Marc-Edouard Martin.**  
*Maladies des enfants.* 1 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 Samedi, de 8 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 10 heures. Hôp. Gourgas. (Plainp.)

- M. le Dr Gustave-G. Moppert.**  
*Séminaire d'anatomie* : appareil locomoteur.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.
- M. le Dr François Naville.**  
*Exercices pratiques de diagnostic des maladies du système nerveux.*  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant. 1 h.
- M. le Dr Charles Perrier.**  
*Cours théorique et pratique d'anesthésie générale et locale.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires* (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro et cystoscopie, etc.). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr Isaac Reverdin.**  
*Bandages et appareils* (avec exercices pratiques). 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr Maurice Roch.**  
*Thérapeutique générale.* 1 h.  
 Jeudi, à 8 heures du soir. Clinique médicale.
- M. le Dr Paul Rœthlisberger.**  
*Goutte et rhumatismes chroniques.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Univ. 44.
- M<sup>lle</sup> Dr Lina Stern.**  
*Les organes des sens.* 1 h.  
 Jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Bernard Wiki.**  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)
- M. le Dr Adrien Wyss.**  
*Cours de polyclinique oto-laryngologique.* 2 h.  
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Clinique particulière.

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglemen-

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

taires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président, membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr *Edmond Lardy*, rue Général-Dufour, 20.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795).

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le Prof. Dr *L.-G. Courvoisier*, Holbeinstrasse, 93, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr *Lardy*, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.

## Plan des Études médicales.

### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

#### PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

#### DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie et chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection. — Embryologie et histogénie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie normale. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie et chimie physiologique.

#### TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection. — Embryologie et histogénie. — Physiologie et chimie physiologique.



**EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

**6° SEMESTRE D'ÉTÉ :** Anatomie pathologique spéciale. — Cours de bactériologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale.

*Exercices pratiques :* Histologie pathologique. — Médecine opératoire.

#### QUATRIÈME ANNÉE

**7° SEMESTRE D'HIVER :** Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène. — Médecine légale.

*Exercices pratiques :* Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

**8° SEMESTRE D'ÉTÉ :** Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Anatomie pathologique spéciale. — Médecine légale.

*Exercices pratiques :* Médecine opératoire. — Opérations obstétricales. — Bactériologie.

#### CINQUIÈME ANNÉE

**9° SEMESTRE D'HIVER :** Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Chirurgie générale. — Hygiène.

*Exercices pratiques :* Cours d'autopsies.

**EXAMENS : Première partie du doctorat.**

**10° SEMESTRE D'ÉTÉ :** Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique.

**11° SEMESTRE D'HIVER :** Cliniques et polycliniques. — Clini-

que et polyclinique oto-laryngologiques. — Médecine des accidents. — Cours pratique de prescription et de dispensation des médicaments. — Laboratoires et stages.

*Au nom de l'Université,*

*Le Recteur,*

L. REHFOUS.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1915.

GENÈVE, le 26 janvier 1915.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique :*

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I. H. = Institut d'Hygiène.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.  
M.J. = Morgue judiciaire.  
A.A. = Asile des Aliénés.  
Cl. = Clinique particulière.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.
8 à 9	Eternod Askanazy Oltramare	E.M. I.P. H.C.	Eternod Askanazy Oltramare	E.M. I.P. H.C.	Eternod Askanazy Oltramare	E.M. I.P. H.C.	Eternod Askanazy	E.M. I.P.	Eternod Askanazy Oltramare	E.M. I.P. H.C.	Eternod Beuttner Oltramare Martin	E.M. Cl. obst. H.C. H. Gourgas
9 à 10	Girard	H.C.	Girard	H.C.	Girard	H.C.	Girard Kresteff	H.C. H. Gourgas	Girard	H.C.	Martin Naville Long	H. Gourgas H.C. H.C.
10-10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Girard	H.C.	Girard	H.C.	Girard	H.C.	Girard	H.C.	Girard	H.C.		
10 à 11							Eternod	E.M.			Mayor Veyrassat Wiki	E.M. Pol. E.M.
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> -11	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.		
11 à 12	Battelli Bard	E.M. H.C.	Bard	H.C.	Battelli Bard	E.M. H.C.	Eternod Bard	E.M. H.C.	Battelli Bard	E.M. H.C.	Battelli Mayor Veyrassat Mégevand Wiki	E.M. E.M. Pol. M.J. E.M.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi			
2 à 3			Mégevand	M.J.	Weber	A.A.			D'Espine Mégevand	Cl. inf. M.J.				
3 à 4	Laskowski	E.M.	Laskowski	E.M.	Laskowski Weber	P.M. A.A.	Laskowski	E.M.	Laskowski D'Espine	E.M. Cl. inf.	Laskowski	E.M.		
4 à 5	Haltenhoff Mayor	Cl. oph. E.M.	Cumston Mayor Battelli de Seigneux Béatrix	E.M. E.M. Mat. Cl. obst.	Haltenhoff Bard	Cl. oph. H.C.	Cumston Cristiani	E.M. I.H.	Haltenhoff	Cl. oph.	Cristiani	I.H.		
5 à 6			Battelli Beuttner D'Espine Kummer Besse Béatrix	E.M. Cl. obst. Cl. inf. E.M. Cl. obst. Cl. obst.	Bujard Bard	E.M. H.C.	Collomb Gourfein Stern	Cl. Cl. E.M.	de Seigneux Bujard	Mat. E.M.	Du Bois	H.C.		
6 à 7	Mayor Kummer	Pol. E.M.	Kummer Audeoud Besse	E.M. Pol. Cl. obst.	Mayor Aubert Champendal	Pol. Cl. obst. U. 49			Collomb Gourfein Ladame Wyss	Cl. Cl. U. 17 Cl.	Beuttner Kummer	Cl. obst. E.M.	Mayor	Pol.
8 à 9	Champendal	U. 49					Ladame Wyss Roch	U. 17 Cl. H.C.	Kummer von Kœhler Lardy Humbert	E.M. U. 44 E.M. H.C.	Guillermin	E.M.		

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1915, 1916 et 1917.

## UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *De la relation entre la sensibilité et l'entendement dans la philosophie de Kant.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Capo d'Istria, conseiller du Tsar et citoyen de Genève.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> février 1917.

### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *Exposé critique des principaux travaux de philosophes français tendant à la constitution d'une morale positive.*

Le prix sera décerné en juin 1916.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1915, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1917, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1916, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1915, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent

pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1915, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1916, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale va-

leur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

---

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1915, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1916, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1915, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie. Les travaux de sociologie sont admis s'ils ont une portée philosophique générale).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

#### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1915, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie en langue française.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917 au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

### FACULTÉ DE DROIT

#### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1915.

#### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1915.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1915, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1915.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1915, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La signification primitive de la sainte Cène. Etat actuel de la question.*

### Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1916, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Le Problème de la souffrance dans le Livre de Job.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1916, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1916, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Les signes d'hypertension dans le système porte.*

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1915, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1916, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

L. REHFOUS, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 7 Octobre 1910.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-



diants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences politiques, de bachelier ès sciences et de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n<sup>o</sup> 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.



## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.  
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. Le commandeur BASSO, ancien Consul général d'Italie.  
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
Guillaume FATIO.  
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.  
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M<sup>me</sup> Emilie GAUTHIER.  
M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université ou à M. Louis FAVRE, professeur, rue Saint-Jean, 37.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.



## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

<b>Allemagne</b> . . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
<b>Angleterre</b> . . . .	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
<b>Autriche</b> . . . .	Passeport.
<b>Belgique</b> . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
<b>Bésil</b> . . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
<b>Bulgarie</b> . . . .	Passeport.
<b>Danemark</b> . . . .	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
<b>Espagne</b> . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
<b>Etats-Unis</b> . . . .	Passeport.
<b>France</b> . . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
<b>Grèce</b> . . . .	Passeport.
<b>Hongrie</b> . . . .	Passeport.
<b>Italie</b> . . . .	Passeport.
<b>Norvège</b> . . . .	Passeport.
<b>Pays-Bas</b> . . . .	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
<b>Russie</b> . . . .	Passeport.
<b>Serbie</b> . . . .	Passeport.
<b>Suède</b> . . . .	Passeport.
<b>Suisse</b> . . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

Art. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

- MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.
- BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.
- CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.
- MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
- SEITZ, Charles, professeur à l'Université.
- PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
- PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

*Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture: de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres et Sciences sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D<sup>r</sup> ès lettres.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
 Balavoine, Hippolyte, rue du Conseil-Général, 5.  
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.  
 Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.  
 Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.  
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.  
 Baumgarten, Arthur, quai Pierre-Fatio, 6.  
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.  
 Borel, Eugène, villa Marguerite, av. de l'Ermitage, Chêne-Bougeries.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Breitenstein, Jules, rue Calvin, 14.  
 Bruck, Eberhard F., Crêts de Champel, 4.  
 Cailler, Charles, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.  
 Chavaune, Louis, rue de Carouge, 13.  
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
 Choisy, Eugène, avenue Calas, Champel.  
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
 Cristiani, Hector, Corraterie, 15.  
 De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.  
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.  
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 23.  
 François, Alexis, route de Florissant, 8.  
 Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.  
 Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 44.  
 Gautier, Lucien, Cologny.  
 Gautier, Raoul, rue des Granges, 12.  
 Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.  
 Girard, Charles, place Claparède, 3.  
 Girard-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.  
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).  
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
 Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.  
 Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.

- MM. Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
- Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
- Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
- Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.
- Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
- Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
- Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
- Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
- Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
- Monnier, Alfred, rue du Conseil-Général, 3.
- Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
- Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
- Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
- Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
- Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
- Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
- Oltramare, Hugues, Corrairie, 11.
- Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
- Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
- Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
- Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
- Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
- Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
- Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
- Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
- × Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
- Rochat, Ernest, rue de la Pelouse, 4.
- Rosier, William, Petit-Saconnex.
- Sarasin, Charles, Cité, 22.
- de Seigneux, Raoul, carrefour de Villereuse, 4.
- × Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.
- Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
- Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, Grange-Canal.
- Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Léman, 1.
- × Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
- Werner, Charles, route de Florissant, 4.
- Winiarski, Léon, rue Bergalonne, 3.
- Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage, Chêne-Bougeries.
- Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

**PRIVAT-DOCENTS**

- MM. Abauzit Frank, rue des Charmilles, 29.
- d'Arcis, Henry, rue des Allemands, 5.
- Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.
- Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
- Barth, Jules, rue de Hesse, 16.
- Benrubi, Isaac, rue de Candolle, 17. *Taffer 5*
- Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.
- Bersot, Daniel, boul. des Philosophes, 23.

- MM. Besse, Pierre, place du Molard, 4.
- Bétrix, Albert, place du Port, 1.
- Briner, Emile, quai des Bergues, 11.
- Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
- Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
- Cantoni, Humbert, rue de l'Ecole-de-Médecine, 18.
- Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
- Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
- Champendal, Marguerite, M<sup>me</sup>, rue du Petit-Salève, 6.
- Choisy, Louis-Frédéric, pl. Taconnerie, 7.
- Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
- Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
- Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
- Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
- DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
- Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33.
- Elkan, Suzanne, M<sup>me</sup>, rue de Lyon, 66.
- Falk, Félix, Crêts de Champel, 2.
- Fleury, Georges, Le Moissez, chemin de la Garance, Grange-Canal.
- Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
- Gandolfi-Hornoyold, Alfonso, avenue de Florissant, 6.
- Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
- Grodensky, Michel, rue des Anonymes, 4 bis.
- Guillermin, René, rue du Stand.
- Hersch, Liebmann, rue John-Grasset, 13.
- Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.
- Hofer, Cuno, Corsier-Port.
- Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
- Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
- Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
- Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.
- Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7.
- Kennel, Pierre, rue de Lausanne, 14.
- von Köhler, Egon, villa l'Aiglon, chemin des Troènes, Petit-Lancy.
- König, René, boulevard des Tranchées, 44.
- Köhler, Albert, rue de Candolle, 9.
- Kresteff, Stoyan, rue de la Plaine, 5.
- Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
- Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
- Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Saint-Jean.
- Long, Edouard, rue Constantin, 6.
- Lutosławski, Wincenti, château de Barby, par Bonneville (Hte-Savoie).
- Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.
- Martin, Marc-Edouard, route de Malagnou, 3.
- Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.
- Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
- Messleny, Richard, rue de Malagnou, 29.
- Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.
- Monnier, Jean Jacques, avenue de Champel, 10.
- Moppert, Gustave, boulevard des Philosophes, 18.

- MM. Muller, Charles, avenue Wendt, 41.  
Naville, François, chemin Miremont, 3, Champel.  
Nicole, Georges, chemin de Roches, 9.  
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.  
de Rabours, Frédéric, rue du Rhône, 33.  
Reber, Burkhard, cour Saint-Pierre, 3.  
Reich, Siegmund, avenue de la Croisette, 2.  
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 29.  
Reverdin, Henri, quai des Eaux-Vives, 20.  
Reverdin, Isaac, Hôpital cantonal, *Paul des Trauchet, 32*  
Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.  
Rœthlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.  
Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 40.  
Roussy, Albert, route de Chêne, 103.  
Schidloff, Arthur, avenue du Mail, 26.  
Secheyay, Albert, rue des Charmilles, 39.  
Sottile, Antoine, rue du Rhône, 42.  
Steinbrück, Walther, Petit-Saconnex.  
Stern, Lina, M<sup>me</sup>, avenue du Mail, 15.  
Tcherniawsky, Aron, rue Bernard-Dussaud, 1.  
Tevzaia, Victor, rue Bernard-Dussaud, 1.  
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.  
Vulliét, Henri, chemin du Colombier, 11, Servette.  
Wenger, Paul, chemin de la Poterie, 3.  
Widmer, Johaunes, rue Tœpffer, 5.  
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.  
Wilnot, Emile, boulevard ~~des Philosophes, 23~~ *Georges-Favon, 27*  
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.  
Zbinden, Louis, chemin des Voirons, 7, Grange-Falquet, Chêne.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert. Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John. Université.

*Commis :* M. Demont, Charles, rue ~~St-Victor, 2~~, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin, et le lundi, le mercredi et le vendredi de 2 1/2 h. à 4 heures.

Le **Bureau du Caissier-Comptable**, est ouvert de 9 à 11 heures, et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché au Bureau du Caissier-Comptable.

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.

M. X., Ecole de Médecine.

M<sup>me</sup> Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M<sup>me</sup> Mercier, Louise, Maternité.

MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

Pianca, Joseph, Policlinique.

Arlaud, Séraphin, Morguejudic.